

La lettre du SAGE

Ellé Isole Laïta



ÉDITO

2020 devait déjà être une année particulière pour le Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta (SMEIL) et tous les acteurs du territoire concernés de près ou de loin par la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Les élections municipales, le changement d'élus au sein du comité syndical, le renouvellement complet de la Commission Locale de l'Eau (CLE), la fusion du syndicat mixte du SAGE* Blavet, du syndicat de Bassin du Scorff et du SMEIL, étaient autant de sujets à même de venir modifier le déroulement habituel de nos instances et la mise en œuvre de nos actions.

La crise sanitaire que nous vivons depuis maintenant 3 mois est venue bousculer d'autant plus notre organisation et le planning initialement fixé. Et les chantiers lancés sont nombreux. Les principales études en cours sur l'eau et l'économie et l'optimisation des zones d'expansion de crue prioritaires devraient rendre leurs conclusions d'ici la fin d'année. Plusieurs initiatives pourraient également se concrétiser. Un pré-diagnostic est actuellement en cours pour étudier l'opportunité de labelliser plusieurs tronçons de rivière du territoire en « Rivières Sauvages ». Le projet déposé dans le cadre de l'Appel à initiatives « Préserver et restaurer la biodiversité marine » sur la Laïta, avec deux autres estuaires finistériens pourrait démarrer dès janvier 2021 si le dossier est retenu.

Néanmoins, dans un contexte de diminution des aides pour les territoires en bon état, il est aussi nécessaire de recentrer les priorités tout en continuant d'aller de l'avant. En ces temps troubles, travailler sur la qualité et le bon fonctionnement des écosystèmes est un atout pour l'avenir.

En parallèle, le renouvellement des élus nécessite une phase d'appropriation des enjeux et actions menées. Vous serez pour beaucoup d'entre vous amenés à travailler sur des politiques publiques en lien avec la problématique eau. Sur le territoire Ellé-Isole-Laïta, les milieux aquatiques rendent des services inestimables, non seulement comme rempart face au changement climatique, mais ils constituent aussi un support primordial pour l'ensemble de l'économie du territoire tout en procurant un cadre de vie et un paysage appréciés. Nous organiserons d'ici la fin de l'année plusieurs sessions de formations et temps d'échanges sur ces questions, nous vous y espérons nombreux.

Quant à moi, après quasiment 20 ans d'investissement dans le domaine de l'eau et des inondations sur le bassin versant et plus particulièrement sur la commune de Quimperlé, je céderai ma place à l'automne, non sans une certaine nostalgie des débats toujours enrichissants que j'ai pu animer pour un nécessaire équilibre entre la satisfaction des besoins et la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Je profite de cette dernière tribune pour remercier vivement tous les acteurs du territoire, avec qui des liens se sont forgés toutes ces années, pour des projets concertés au-delà des limites administratives et une solidarité amont-aval renforcée entre le Finistère et le Morbihan.

Les défis à venir sont nombreux mais je sais que je peux compter sur le sens des responsabilités et l'esprit constructif de chacun d'entre vous. Au plaisir de vous retrouver au bord d'une rivière.

Daniel LE BRAS
Président de la CLE et du SMEIL

*1 SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

CHIFFRES CLÉS

89 000 juvéniles de saumon en 2019 sur le bassin versant de l'Ellé, en hausse par rapport aux 10 dernières années, avec plus de 25% de la production bretonne

SOMMAIRE

2 LE DOSSIER
Création d'une structure unique de planification

3 LE SAGE EIL À LA LOUPE
Évaluation socio-économique et environnementale de la stratégie pour l'eau sur le territoire

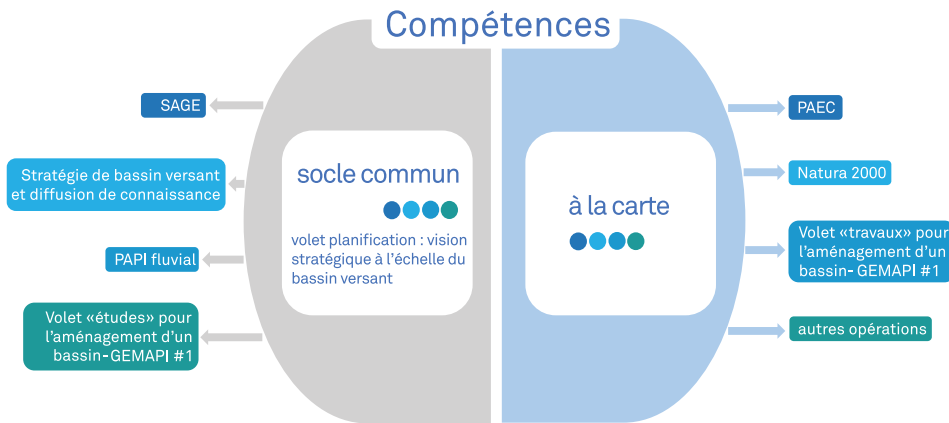
4 ACTUALITÉS
AGENDA





CRÉATION D'UNE STRUCTURE UNIQUE DE PLANIFICATION

Création d'une structure unique de planification par fusion de 3 organismes : syndicat mixte du SAGE Blavet, syndicat du Bassin du Scorff, syndicat mixte Ellé-Isole-Laïta



Tournant majeur dans le paysage breton, cette fusion s'inscrit dans la continuité de l'évolution réglementaire intervenue par les Lois MAPTAM*¹ et NOTRe*². Une étude commune a été engagée pour permettre la fusion, alimenter la réflexion sur l'articulation entre opérationnel et planification, tout en maintenant la cohérence hydrographique des territoires.

Ce travail répond aux principes d'organisation proposés dans la Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau du Bassin-Loire Bretagne et traduit à la fois le maintien de la gouvernance mais aussi une opportunité conjointe de mutualiser les missions, de coordonner les moyens humains, financiers et techniques.

Le syndicat fusionné constitue donc une première étape pour la mise en œuvre des solidarités autour de l'eau en Bretagne.

Après de nombreuses réunions de concertation, cette démarche démarrée en 2016, arrive dans la dernière ligne

droite en 2020, avec plusieurs échéances, et non des moindres, à respecter pour la mise en œuvre concrète du futur syndicat, qui doit être opérationnel au 1er janvier 2021 : travail sur les statuts, l'organisation et le fonctionnement, les ressources humaines, les aspects financiers...

Comme les 3 structures déjà existantes, le nouveau syndicat sera compétent dans la limite des périmètres des bassins versants Ellé-Isole-Laïta, Scorff et Blavet. Il a pour objet de faciliter, à l'échelle des 3 territoires, la gestion équilibrée de la ressource en eau, la prévention des inondations ainsi que la préservation et la gestion des zones humides et des milieux aquatiques.

Le syndicat (Région-EPCI*³), interlocuteur privilégié en cas de conflit d'usage de l'eau sur le bassin versant, sera la structure porteuse des 3 SAGE et assurera l'appui technique des 3 CLE*⁴, qui resteront pour leur part en vigueur. Ceci permet de garder une gouvernance politique adaptée aux enjeux des 3 bassins.

CHIFFRES CLÉS

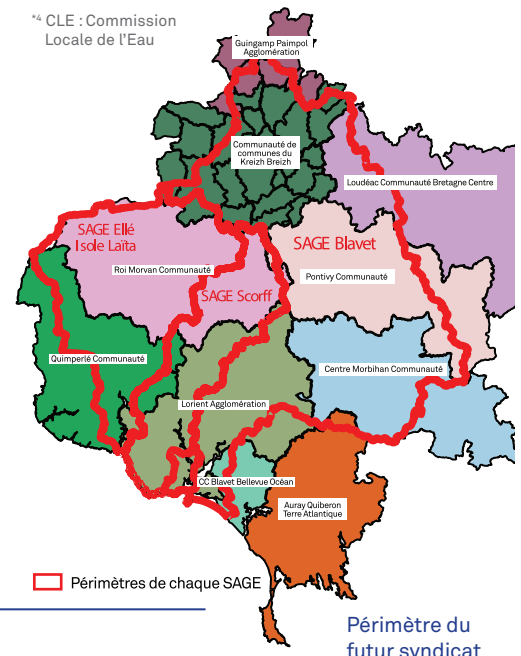
- 3 600 km²
 - 370 000 habitants
 - 3 Départements et 11 EPCI concernés
 - 24 délégués syndicaux
 - Siège à Bas Pont-Scorff
-
- 6 membres statutaires avec une clé de répartition financière :
 - Région : 35%
 - EPCI membres : 65% (50% potentiel fiscal / 50% population)
 - Lorient Agglomération : 39,5%
 - Pontivy communauté : 8%
 - Quimperlé communauté : 7%
 - Centre Morbihan Communauté : 6,2%
 - Roi Morvan Communauté : 4,3%

*1 MAPTAM : Loi du 27/01/2014 portant Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

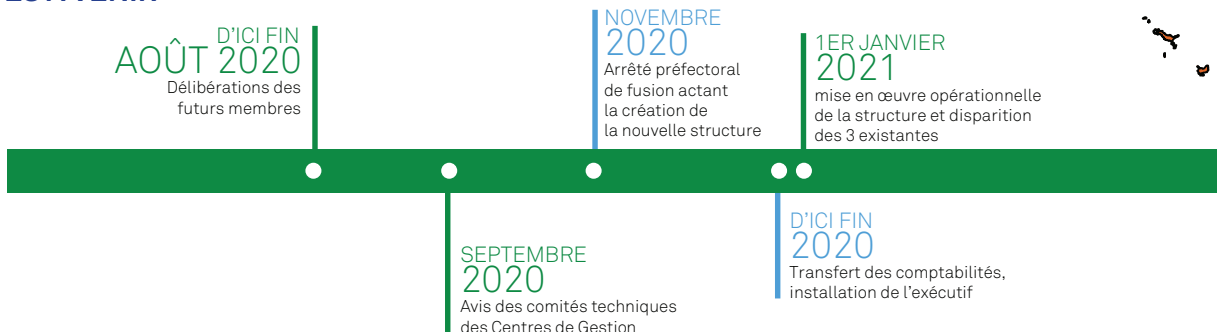
*2 NOTRe : Loi du 7/08/2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République

*3 EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

*4 CLE : Commission Locale de l'Eau



LES ÉTAPES À VENIR



Action N°F.1.1 du PASE*1 2019-2024 Évaluation socio-économique et environnementale de la stratégie pour l'eau sur le territoire

La Directive Cadre Européenne sur l'Eau promeut une utilisation durable et équilibrée des eaux alliant la protection des milieux aquatiques et le maintien des activités économiques. Sur le bassin versant Ellé-Isole-Laïta, plusieurs activités sont fortement dépendantes d'une eau en quantité et de qualité : l'agriculture, l'industrie agro-alimentaire, les papeteries, la conchyliculture, les activités de loisirs...

Pour bénéficier d'une meilleure approche de ces enjeux liés à l'eau, un groupe de travail « Eau et économie » a été créé en 2015 avec tous les acteurs locaux. Ceci a permis d'amorcer une réflexion autour d'un nécessaire équilibre entre économie, environnement, préservation de la ressource et aspects sociaux.

Pour connaître le poids socio-économique lié à l'eau, apprécier la plus-value que peut apporter le SAGE et le PASE, mieux comprendre les services rendus par les écosystèmes aquatiques et se fabriquer une culture commune et partagée du sujet, une étude a démarré au printemps 2019, avec l'appui du cabinet d'études IREDD*2.

Au-delà d'enrichir l'état des lieux pour les différents usages de l'eau et l'économie bleue, les niveaux de richesse des collectivités et des ménages ont été analysés. Les communes situées principalement à l'ouest et à l'aval du bassin versant disposent des potentiels financiers*3 (entre 450€ et 1100€/hab./an) et des revenus médians*4 (entre 17 800 € et 23 700 €/UC*5/an) les plus élevés du territoire Ellé-Isole-Laïta.

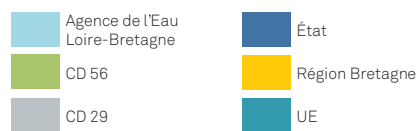
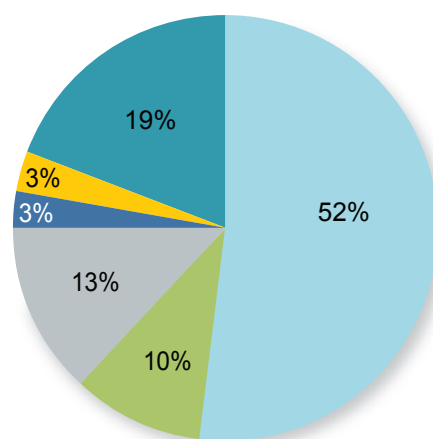
La valeur économique des services écosystémiques a été estimée à l'aide d'évaluations monétaires. Elles ont vocation à mettre en évidence la perte que représente, pour un territoire et les usagers qui l'habitent, toute dégradation de la ressource en eau ou à l'inverse, les retombées positives de la préservation de la ressource.

Un bilan des transferts financiers par type d'utilisateur, ainsi qu'une estimation des montants des dépenses et des aides mobilisées sur le territoire sont également décrits : en 10 ans (période 2008-2017), 33,4 M€ de subventions ont été

versées sur le bassin, soit 3,34 M€ en moyenne annuelle.

Cette étude devrait être validée par la CLE d'ici fin d'année 2020. Des résultats plus complets seront présentés lors d'un prochain numéro et seront disponibles sur notre site internet.

Répartition des 33,4 M€ de subventions par les financeurs sur 2008-2017



*1 PASE = Programme d'Actions Stratégiques pour l'Eau

*2 IREDD = Institut des Ressources Environnementales et du Développement Durable

*3 Potentiel financier = ressources fiscales d'une collectivité si celle-ci appliquait les taux moyens de la fiscalité locale observés à l'échelle nationale

*4 Revenu médian = le revenu disponible revient au solde entre l'ensemble des ressources du ménage auxquelles ont été retirés les prélèvements obligatoires, le revenu médian correspond au niveau de revenu disponible où 50% de la population a un revenu supérieur, et 50% de la population a un revenu inférieur

*5 UC = unité de consommation

5 VOLETS

1. Caractériser le poids économique et social des activités et la dynamique de développement du territoire
2. Evaluer le coût de l'inaction et les services rendus par les écosystèmes aquatiques
3. Comprendre les circuits financiers
4. Evaluer la pertinence du PASE
5. Identifier les indicateurs socio-économiques nécessaires au suivi du SAGE et du PASE

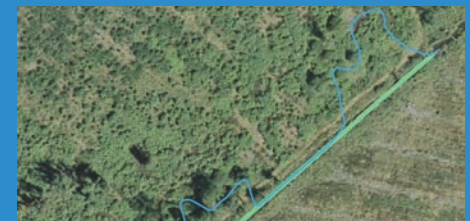
REMÉANDRAGE DU LANGONNET

Les chantiers de restauration hydromorphologique continuent dans le cadre du CTMA* porté par Roi Morvan Communauté. Après les 100 ml de cours d'eau créés en 2018, le Langonnet en amont (à Kéraudrénic, commune de Langonnet) a été restauré en mai, pour redonner à la rivière sa morphologie sinueuse et ses fonctionnalités. D'une longueur initiale de 170ml, le cours d'eau mesure désormais sur ce secteur 250ml. Coût des travaux : 12 500 € TTC.

* CTMA = Contrat Territorial Milieux Aquatiques



Création de nouveaux méandres



Le Langonnet avant travaux (en vert) et après travaux (en bleu)

LA LAÏTA EN CRUE À QUIMPERLÉ

En décembre 2019, après plusieurs mois de précipitations exceptionnelles, la Laïta a connu une forte crue les 20 et 22 décembre et a été placée en Vigilance Orange. 3m69 ont été atteints le 22/12 à Quimperlé. Cette crue a pu être contenue par les barrières anti-inondation du Quai Brizeux, qui avaient été rehaussées en septembre 2018 dans le cadre du PAPI*. Ces barrières peuvent dorénavant contenir une crue jusqu'à une hauteur de la Laïta de 3,80 m.

* PAPI = Programme d'Actions de Prévention des Inondations



Crue de la Laïta contenue par les barrières anti-inondation (20/12/2019, 3m57 place CDG)



Débordement de l'Ellé, place Lovignon le 22/12/2019

DÉPÔT D'UN DOSSIER DANS LE CADRE DE L'APPEL À INITIATIVES « PRÉSERVER ET RESTAURER LA BIODIVERSITÉ MARINE »

Une note d'intention a été déposée par le SMEIL en avril 2020 à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, en partenariat avec 2 autres territoires (Odet et Ouest Cornouaille), appuyé par le CRESEB et accompagné par des scientifiques. Ce projet s'intitule Interprétation et traduction opérationnelle des Notes de l'indice Poisson Estuaire pour la gestion des petits fleuves Côtiers (INPEC). Un indice « poissons estuaire » existe

depuis 2007. Dans ce cadre, les masses d'eau de transition des estuaires de la Laïta, de l'Odet et du Goyen ont été classées en état moyen à médiocre sur l'indice poissons.

L'enjeu global du projet porte sur le lien entre la note de l'indicateur et la compréhension du fonctionnement des estuaires, afin d'orienter les mesures de gestion. Décision attendue d'ici fin juillet.

ÉTUDE SANITAIRE SUR LES FOUISSEURS DANS LA LAÏTA

De mars 2019 à mars 2020, une étude sanitaire dans la zone de production 20.08.100 en rivière de la Laïta a été menée par l'Ifremer. L'étude a porté sur l'évaluation de la qualité microbiologique et chimique des fousseurs (groupe 2) en vue de leur classement sanitaire initial. Sur la base des résultats obtenus en 2

points, l'évaluation de la qualité microbiologique est de niveau B. Parallèlement, un suivi spécifique sur des moules et huîtres creuses a été conduit pour vérifier l'homogénéité de la zone pour le groupe 3. L'analyse pour ces non-fousseurs est en cours. Un rapport de synthèse de l'étude sanitaire sera publié d'ici la fin de l'année.

DÉMONSTRATEUR DES TECHNIQUES DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ



Exemple de panneaux explicatifs

Le SMEIL élabore actuellement avec l'IFFO-RME (Institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement), un démonstrateur des techniques et solutions existantes pour protéger son habitation ou son commerce afin d'éviter tout dommage en cas d'inondation. Ce démonstrateur prendra la forme d'une exposition itinérante, qui circulera dès 2021 sur Quimperlé, Scaër et les autres communes du Finistère soumises au risque inondation.

ÉTUDE SUR LE PONT DU BOURGNEUF, DES TRAVAUX NON PERTINENTS

L'objectif de l'étude menée dans le cadre du PAPI était d'analyser les possibilités d'aménagements du pont du Bourgneuf à Quimperlé pour réduire le risque inondation.

3 scénarios d'aménagements ont été analysés : le remplacement du pont par une voûte en anse de panier, le re-profilage du quai Surcouf, et la combinaison de la construction d'une 3^e arche en rive gauche du pont et d'un re-profilage du quai Surcouf.

Il en ressort qu'aucun scénario ne bénéficie d'une analyse multicritère positive et donc l'absence de pertinence d'engager ces travaux. Tous les membres du Groupe de Travail inondation de la CLE se sont positionnés le 16/01/2020 contre la réalisation d'un aménagement. L'ensemble du rapport d'étude est disponible sur le site internet du SMEIL.

AGENDA

GT Eau et Economie
septembre 2020

GT Inondations
septembre 2020

Fête de la nature 2020
du 7 au 11 octobre 2020

Journée mondiale en faveur
de la libre circulation des
poissons migrateurs
24 octobre 2020

FAUCHE DE MÉGAPHORBIAIE SUR LE SITE NATURA 2000 « RIVIÈRES ELLÉ »



Prairie humide après la fauche

Depuis les travaux de restauration de prairies humides réalisés en 2017 et 2018 sur une entité de 17 ha d'un seul tenant en tête de bassin versant de l'Ellé (commune de Langonnet), un contrat Natura 2000 est désormais engagé sur 5 ans pour assurer l'entretien des parcelles.

En octobre 2019, une fauche avec exportation des produits de coupe a donc été réalisée sur une partie des prairies. En complément de cette action, un inventaire faunistique est prévu afin de recenser les espèces présentes et mesurer l'efficacité de la gestion.

Au total, 53 000 € sont investis par l'État et l'Europe (fond FEADER) sur 5 ans pour assurer la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Les financeurs du SMEIL :



Directeur de la publication :
Daniel LE BRAS
Responsable de la rédaction : SMEIL
Conception et réalisation : 56 Degrés
Illustrations : SMEIL, Roi Morvan Communauté,
IFFO-RME, Louis Broustal

CONTACT

Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta
1, rue Andreï Sakharov - CS 20245
29 394 Quimperlé cedex
Tel. : 02.98.09.00.46 - 06.19.02.67.49
smeil@quimperle-co.bzh
Toutes les infos du SAGE EIL :
www.smeil.fr